



**Les fabricants dorénavant responsables  
de la fin de vie des gros électroménagers**

**Une bonne nouvelle ! mais aux frais des contribuables ?**

**Montréal, le 5 novembre 2019** - Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) accueille très favorablement la décision du gouvernement de mettre en place un système pour récupérer les gros électroménagers mis au rebut et s'assurer que les gaz nocifs que plusieurs renferment ne seront pas libérés dans l'atmosphère. Cependant, le RNCREQ se questionne sur le fait de financer le tout par des fonds publics pendant une décennie. Le gouvernement n'impute pas les fabricants et les consommateurs, et fait peser la responsabilité sur l'ensemble des contribuables, détournant ainsi l'esprit de la « responsabilité élargie des producteurs » (REP).

En juin dernier, le RNCREQ s'était prononcé publiquement en faveur d'un écofrais pour financer un système de collecte et de recyclage de l'ensemble des appareils réfrigérants du Québec et ce, dans le cadre d'une REP. Le gouvernement annonçait hier qu'il injectera 90 millions de dollars pour la prochaine décennie pour soutenir les producteurs sans que les consommateurs aient à déboursier un écofrais. Avec un tel investissement gouvernemental, il sera nécessaire d'assurer un suivi serré des actions mises en place par les producteurs et de l'atteinte des objectifs de recyclage et de gestion des gaz à effet de serre (GES). En effet, les appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation contiennent des gaz contribuant fortement aux changements climatiques.

Le RNCREQ suivra donc de près l'application du nouveau règlement et la mise en place de l'option de REP qui sera retenue, et s'assurera que les plus hauts standards de valorisation sont respectés, de la façon la plus équitable pour les citoyens.

– 30 –

**À propos du RNCREQ**

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) est un réseau d'acteurs engagés dans la protection de l'environnement et dans la promotion du développement durable sur l'ensemble du territoire québécois. Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec et visent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional.

**Renseignements :**

Isabelle Poyau

514 861-7022 poste 3525 | 514 260 1107 | [isabelle.poyau@rncreq.org](mailto:isabelle.poyau@rncreq.org)